

10.09.2004 - 16:46 Uhr

Journée dinformation sur les caisses de pensions de la Communauté de négociation du per-sonnel de la Confédération (CNPC)

Berne (ots) -

La journée dinformation organisée cet après-midi par la CNPC sur les caisses de pensions a montré que les employées et employés de la Confédération manifestent un grand intérêt pour la politique de cette dernière en matière de caisses de pensions. La sécurité financière des personnes qui, entrées en retraite, nexercent plus dactivité rémunérée est un progrès historique du 20e siècle. En tant quemployeuse, la Confédération doit ici continuer à jouer un rôle exemplaire. Cest dans ce but que les environ 100 employé(e)s de la Confédération et membres des syndicats de la CNPC, que sont lAPC, garaNto et le ssp, ont adopté la résolution suivante :

R é s o l u t i o n

Les syndicats APC, ssp et garaNto ne sont pas prêts à accepter quun nouveau démantèlement des prestations servies par la caisse de pensions « Publica » sajoute à la pression aux économies et à la compression du personnel qui, relevant de motifs purement politiques, se font toujours plus arrogantes. Lors de la journée dinformation de la CNPC sur les caisses de pensions, les nombreux employés et employées de la Confédération présents, directement concernés, ont formulé les revendications suivantes :

1. La retraite à 62 ans, complétée dune rente transitoire jusquà lâge AVS ordinaire, est un acquis auquel il nest pas question de renoncer. Et à lavenir non plus, rien ne doit changer à ce chapitre.
2. La pleine compensation du renchérissement sur les rentes ne doit pas être biffée. Cela conduit à long terme à une perte de pouvoir dachat inacceptable. Les responsables de Publica veillent dès maintenant à ce que la caisse de pensions de la Confédération soit le plus rapidement possible en mesure de la garantir par ses propres moyens.
3. Le passage à un rythme accéléré de la primauté des contributions à la primauté des prestations nest acceptable que sil nen entraîne pas simultanément un démantèlement des prestations. La charge financière de la Confédération sen trouvant fortement allégée, celle-ci doit mettre à profit sa nouvelle marge de manuvre pour augmenter ses cotisations afin de maintenir lactuel niveau des prestations de lensemble du personnel de la Confédération.
4. La rente transitoire versée jusquà lâge AVS ne doit pas devenir un produit de luxe, cest-à-dire être hors de prix pour le commun des salarié(e)s. Cest pourquoi il appartient au Conseil fédéral de mettre au point avec les associations du personnel un système de financement par cotisations qui soit social.
5. La retraite entre 60 et 65 ans est une réalité. Les réorganisations, laccroissement du stress et des charges poussent précisément les travailleuses et travailleurs dun certain âge hors du monde du travail. La retraite à la carte doit être sociale. Celle e la Confédération en est une. Tout démantèlement sur cette question na rien à voir avec la réalité et est antisocial.

Informations: Rolf Zimmermann, secrétariat de la CNPC, Tel. 079 756
89 50

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100479293> abgerufen werden.